



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018
N° d'ordre de la délibération : 48
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 22 Août 2018
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 13
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 11 Septembre 2018 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Indemnité du receveur

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Jean-Pierre COMET, Guillemé DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs Patrick BOUBE, Roland CLEMENCON et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau pour « prendre toute décision financière et budgétaire concernant, par exemple, les emprunts, les régies de recettes et d'avances, l'indemnité du receveur, les admissions en non-valeur, etc., à l'exclusion du vote du budget, de l'approbation du compte administratif et des mesures de la nature de celles visées à l'article L1612-15 du CGCT concernant l'inscription au budget des dépenses obligatoires »

M. le Président de séance expose au Bureau la circulaire du 16 Avril 1984 par laquelle M. le Préfet a diffusé le texte de l'arrêté interministériel du 16.12.1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs au Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

M. le Président de séance informe le Bureau de la nomination de Mme Murielle BERTHON comptable principal à compter du 1er Juillet 2018 en remplacement de Mme Patricia DURUT admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2018.

Il demande au Bureau de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018
N° d'ordre de la délibération : 48
N° de feuillet : 2/2

Indemnité du receveur

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'octroyer à Madame Murielle BERTHON l'indemnité de conseil au taux de 100% pour toute la durée du mandat.
- d'imputer cette dépense au compte 6225 du budget primitif.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 21 SEP. 2018